*Thème de la fiche*

**Problématique des feuilles mortes**

**Paris – 10/02/2017**  
Le Service technique de la Propreté de Paris établit son bilan de la saison de ramassage des feuilles mortes.  
Dans le cadre de ce bilan, nous souhaiterions pouvoir intégrer une partie sur les différents modes opératoires de ramassage utilisés par d’autres collectivités.  
Nous souhaiterions connaitre notamment :

* Vos modes opératoires pour le ramassage des feuilles mortes
* La filière de traitement des feuilles mortes (compostage, méthanisation, usine d’incinération, autre) ;
* Les différentes essences d’arbres plantés dans votre ville qui font l’objet d’une valorisation (méthanisation, compostage).

Ainsi que toute information qui pourrait nous être utile dans le cadre de cette démarche.

**Rennes – 10/02/2017**

Mode opératoire : sur chaussée balayeuses compactes de voirie – sur trottoirs agents en manuel au souffleur puis balayeuses compactes de voirie.

Les feuilles sont envoyées sur une aire de compostage gérée par la Direction des Jardins.

**La Rochelle – 10/02/2017**  
Idem pour La Rochelle sauf que les feuilles sont entreposées sur le tas de balayures au dépôt principal de la PU et que ce dernier est criblé une fois par an pour en extraire un « compost » réutilisé lors des plantations d’arbres par les Espaces verts.

**Pau – 10/02/2017**

Souffleurs sur trottoirs ou placettes pour rabattre sur la voirie et balayeuses aspiratrices PL sur chaussée ou aspirateur de feuilles (nous en avons un)

Les feuilles sont envoyées gratuitement vers une entreprise pour du compostage (si celles-ci ne sont pas polluées par des déchets)

On ne fait pas de différence par rapport à l'essence des arbres

**Versailles – 10/02/2017**

A Versailles nous avons différents modes en fonction de la configuration :

* Sur nos grandes avenues avec des terre-pleins, nous utilisons des ramasses feuilles accompagnés d’équipes de souffleurs, nous posons des bennes pour que les engins puissent vider sur place.
* Sur le reste des rues arborés, nous intervenons avec une balayeuse compacte (type RAVO) et une équipe de 3 souffleurs.
* Nous intervenons également avec des aspire feuilles mais c’est de moins en moins le cas car pas assez efficace pour nous, c’est d’ailleurs l’option balayeuse + souffleurs qui peu à peu pousse les aspires feuilles vers la sortie.

Nous prenons également des arrêtés de stationnement (1 journée/matinée en alternance de côté 1 fois par semaine) pour quelques rues difficiles.

Les feuilles sont stockées sur une zone intermédiaire que nous évacuons vers une plateforme de compostage via des bennes poids lourd.

**Saint-Brieuc – 10/02/2017**

Nous travaillons en coordination avec le service jardin, eux mettent le personnel pour souffler ainsi qu'une benne à disposition pour éviter les déplacements trop longs.

Les feuilles partent en compostage chez eux.

Ils nous donne un planning sur plusieurs jours et nous mettons une balayeuse de type RAVO pour le ramassage, ça fait plusieurs années que nous fonctionnons avec eux et ça marche très bien, tous le monde est gagnant, eux perdent moins de temps sur les grands espaces et nous ça nous évite de vider les feuilles dans nos bennes qui sont récupérées par une entreprise privée, ça fait moins de volume, à savoir que rien qu'en balayure nous en sommes à 1000 T/an.

Nous perdons également moins de temps sur nos tournées.

**Châteauroux – 10/02/2017**

Pour Châteauroux, que du classique, souffleurs sur les trottoirs et aspire feuilles (bmv) sur la voirie. J'ai vu au salon Pollutec un souffleur de feuilles CMAR qui vient se monter sur une décapeuse, avez-vous un retour d'expérience sur ce matériel. Nous ramassons environ 200t de feuilles avec lesquelles nous faisons du compost.

**Bar le Duc – 10/02/2017**

Nous faisons 1 équipe feuilles avec 3 agents qui souffle et aspire les feuilles dans un camion + une équipe balayeuse avec souffleur 2 agents , nous démarrons tous les matins à partir de 6H avec des souffleurs électriques et nous utilisons également le Glutton.

Nous ramassons environs 50T  à 55T/an.

**Strasbourg Euro métropole – 22/02/2017**

A l’Euro-métropole de Strasbourg, le ramassage des feuilles mortes (octobre, novembre et décembre) est confié à des prestataires externes au moyen d’un marché de prestations de nettoyage liées à des manifestations exceptionnelles, prestations saisonnières ou lors d'événements climatiques majeurs (6 cotraitants).

Les feuilles mortes sont balayées manuellement avec l’aide de souffleurs et entassés en des points convenus avant ramassage par le service Propreté urbaine.

Les feuilles sont transportées par véhicules vers un centre de compostage.

En 2016, la prestations représentaient 7 256 heures de prestations réparties sur 5 secteurs géographiques (Secteurs Nord-Est, Sud, Ouest, Communes Nord et Communes Sud).

**Romans-sur-Isère – 12/11/2021**

Nous sommes tous actuellement en plein période de ramassage des feuilles. Certes c’est de saison, mais nous constatons de plus en plus de riverains agacés ,parfois jusqu’à l’exagération dans leurs demandes. L’exigence est grandissante c’est pourquoi, je souhaiterais savoir s’il y a un texte de loi qui existe et qui obligeraient  les riverains à balayer leur trottoir ..ou , si en l’absence de réglementation et en vertu des pouvoirs de police du Maire, ce dernier doit prendre des mesures par arrêté.

Si vous êtes dans ce cas merci de nous joindre votre arrêté.

Quel est votre ressenti sur ces missions de ramassage de feuilles, et votre expérience d‘amélioration ou non si vous avez pris un arrêté sur le sujet.

**Bruxelles – 12/11/2021**

En Belgique, le règlement général de police oblige les habitants à balayer leur trottoir. Nos agents interviennent néanmoins quotidiennement.

En revanche, afin de les sensibiliser nous avons mis en place des grilles de feuilles mortes dans certaines rues afin d’inciter les gens à ramasser les feuilles. Nos agents déposent également les feuilles dans ces contenants. Le tri est de cette façon assuré.

Après une phase test l’année dernière assez concluante, nous réitérons l’expérience cette année.

**Metz – 12/11/2021**

Le règlement départemental sanitaire et social impose aux habitants d’assurer la propreté et la salubrité au droit de leurs habitations.

Ce règlement peut être renforcé ou précisé en prenant un arrêté municipal.

La Ville de Metz a réactualisé son arrêté de propreté en 2020, pour réaffirmer les obligations des habitants en terme de propreté et notamment la collecte des feuilles, le désherbage et le déneigement (en pièce jointe).

**Les Mureaux – 12/11/2021**

Pour Les Mureaux nous appliquons un arrêté de 1987 que nous avons réactualisé et qui stipule que les habitants sont responsables de la propreté devant chez eux.